

Formulaire et certificat médical à transmettre au/à la maître-sse de classe  
par courriel (prenom.nom@edu-vd.ch)

Elève ..... Classe .....

Maître-sse de classe : .....

Maître-sse de la branche concernée : .....

Du : ..... au : .....

Motif : Dispense selon certificat médical annexé.

Reprise des cours le (à compléter par maître-sse de classe) : .....

Un formulaire doit être complété pour chaque branche concernée.  
Le certificat doit préciser pour quel(le)s branche(s) l'élève est dispensé(e)

Branche (une croix dans la colonne concernée)				Programme hebdo branche concernée		Demande congé par parents (si oui, les conditions précisées ci-dessous doivent être remplies)		Commentaires (parents ou école)
EPH	AV	ACT TM	EDN	Jour	Période	Oui	Non	

#### Exemples

X				Lundi	3		X	
X				Mercredi	5	X		

L'enfant sera sous la responsabilité de ses parents durant la / les période(s) de congé.

Date : ..... Signature parent : .....

Date certificat médical annexé : ..... Validation Maître-sse classe : .....

#### Extrait brochure « *information aux parents et aux élèves* »

##### ■ Dispense de longue durée (plus d'une semaine)

L'élève transmet un certificat médical à son / sa maître-sse de classe. Si les parents souhaitent que leur enfant soit en congé durant les périodes dispensées (qui ont lieu en début/fin de matinée ou en début/fin d'après-midi) ils doivent joindre au certificat le formulaire disponible sur notre site internet [www.espully.ch](http://www.espully.ch) (vie scolaire / formulaires). La responsabilité de l'élève leur sera transférée durant cette période. Sans demande de congé formelle, l'élève restera avec sa classe. Si l'élève est absent du cours sans avoir été excusé par ses parents, l'absence sera considérée comme non justifiée et sera sanctionnée.

##### ■ Dispense de courte durée (1 à 3 leçons)

L'élève assiste à la leçon et est présent avec ses camarades dans la salle de gymnastique. Il n'est ni aux vestiaires ni dans les locaux de matériel.

Il est porteur dans ce cas d'une excuse écrite et motivée, signée de ses parents. L'excuse sera apportée par l'élève lui-même au début de la leçon au maître d'éducation physique (le formulaire de demande de dispense ne sera pas nécessaire). Si l'élève n'a pas d'excuse écrite et que le maître juge que ce document est nécessaire, celle-ci devra être présentée le jour suivant.

L'indisposition ne donne pas lieu à une dispense de la leçon sauf cas exceptionnel. L'élève doit donc participer à la leçon en tenue de sport.

##### ■ Joutes et concours (athlétisme, tournoi de jeux, etc.)

L'élève dispensé des leçons d'éducation physique ordinaires est tenu d'être présent à toutes les manifestations sportives organisées par l'établissement. Il est à disposition des maîtres d'éducation physique et participe à l'organisation des joutes et concours. Une absence injustifiée sera sanctionnée d'heures d'arrêt au collège.